

Don du citoyen Devergile, du faubourg Antoine, pour les frais de la guerre, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Devergile, du faubourg Antoine, pour les frais de la guerre, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15620_t1_0331_0000_7

Fichier pdf généré le 14/01/2020

tramer la perte des patriotes; se montrent plus radieux, plus menaçants aujourd'hui que la patrie vient d'être, encore une fois, sauvée par la Convention nationale, Quoy: les hommes de 89 n'auraient échappé à cinq années de périls, que pour se voir en butte aux horreurs de la guerre civile, au moment où la liberté triomphante encore une fois par la mort du nouveau tyran, leur promettoit de jouir paisiblement du fruit de leurs travail pénible et soutenu.

Les propos injurieux et menaçant que se permettent contre les patriotes les parents et amis des détenus, les sarcasmes qu'emploient ces derniers dans les pétitions dans lesquelles ils invoquent l'exécution de la loi du 18 thermidor, sont la preuve des sentiments de haine et de vengeance qu'ils respirent. Les patriotes qui ont su braver jusqu'ici tous les dangers qu'a entraîné la révolution, qui ont terrassé le fédéralisme, qui regrettent de n'avoir pu se joindre à vous pour détruire le tyran Robespierre, savent les mépriser et braver leur colère libéricide; mais le comité de surveillance n'a pas cru devoir vous laisser ignorer le péril auquel sont exposées la tranquillité publique et la liberté dans ces contrées du midi, si les prisons sont ouvertes à des vils conspirateurs à des ennemis prononcés de la liberté et de l'égalité, il a arrêté dans sa sagesse de vous en instruire afin que vous avisés aux moyens les plus prompts d'y remédier. En attendant, les membres du comité faisant partie des patriotes agitateurs, scauront se rendre dignes de vous: profitant de l'exemple que vous leur avés donné dans les journées à jamais mémorables des 9 et 10 thermidor, ils scauront sans émotion et avec ce male courage qui caractérise l'homme libre, attendre la suite des événements.

Vive la République une et indivisible.

ROM, président, ANDRÉ, secrétaire et cinq autres signatures.

3

Les canonniers de la section de Popincourt [Paris] envoient à la Convention nationale la somme de 150 L, formant une journée de leur paie, qu'ils offrent pour secourir les malheureuses victimes de l'événement de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (31).

[Adresse des canonniers de la section de Popincourt, du 21 fructidor an II] (32)

Citoyens Représentants,

Les canonniers de la section de Popincourt pénétrés de la plus vive douleur en apprenant le malheureux événement de la poudrerie de Grenelle ne peuvent venir au secours de leurs frères malheureux ni partager leurs maux. Ils viennent dans le sein de la Convention natio-

nale pleurer les malheureuses victimes de l'explosion, et pour soulager les pauvres blessés, ils vous apportent pour les secourir une journée de leur paye, foible secours à la vérité, mais digne de votre hommage, étant donné par des républicains sans-culottes.

Salut et fraternité.

HENO, capitaine et trois autres signatures.

4

Le citoyen François Devergille, marchand, rue de Charonne, faubourg Antoine, envoie à la Convention la somme de 50 L pour remplir l'engagement qu'il a pris le 6 août 1791, de fournir tous les ans cette somme pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (33).

[Le citoyen Devergille à la Convention nationale, s.d.] (34)

Aux Représentants du peuple français,

Citoyens,

Le 6 août 1791 j'ay fait la promesse de contribuer tous les ans d'une somme de 50 L pour les frais de la guerre. Je me suis acquitté les années suivantes de cette dette sacrée.

J'envoie la même somme aujourd'hui pour remplir le même devoir et vous prouver de nouveau mon attachement pour la république française une et indivisible.

Salut et fraternité.

LOUIS FRANÇOIS DEVERGILLE

5

Le citoyen Ribié, directeur du théâtre de la République à Rouen [département de la Seine-Inférieure], envoie à la Convention la somme de 633 L produit d'une représentation de ce théâtre, pour secourir les victimes du désastre de la poudrerie de Grenelle.

Mention honorable, et insertion au bulletin (35).

[Le citoyen Ribié au représentant Legendre, le 19 fructidor an II] (36)

Mon frère,

Affligé comme tous les bons français du malheur arrivé à la poudrière de Grenel, je m'empresse de venir au secours des blessés des veuves et des orphelins, en te priant de déposer sur l'autel de la patrie la somme de 633 L produit d'une représentation donnée le 17 du courant à cet effet au théâtre de la république

(33) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(34) C 318, pl. 1 295, p. 1.

(35) P.-V., XLV, 133. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.); *J. Fr.*, n° 713; *M. U.*, XLIII, 348.

(36) C 318, pl. 1 295, p. 3-4. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(31) P.-V., XLV, 132-133. *J. Fr.*, n° 713; *J. Mont.*, n° 131.

(32) C 318, pl. 1 295, p. 5.